

## **Vidéotron Ltée annonce la clôture d'un placement de billets de premier rang de 300 M\$**

**La confiance témoignée par les investisseurs se traduit par le placement le plus largement distribué à ce jour sur le marché canadien des titres obligataires à haut rendement**

**Montréal, le 13 janvier 2010** – Vidéotron Ltée a annoncé aujourd'hui la clôture de son placement et l'obtention d'un capital global de 300 M\$ pour la vente de billets de premier rang comportant un coupon de 7½ % et échéant en 2020. Cette transaction sur les marchés canadiens des titres obligataires à haut rendement est une première pour Vidéotron qui bénéficie déjà d'une solide présence sur les marchés américains correspondant.

En se basant sur la souscription excédentaire significative et sur le nombre important d'investisseurs participant à l'offre, l'émission des billets de premier rang de Vidéotron représente le placement le plus largement distribué à ce jour sur le marché canadien des titres obligataires à haut rendement. Le placement de Vidéotron témoigne de la confiance que les investisseurs portent envers la qualité de son crédit ainsi que de l'amplitude du marché canadien.

Bien que les ordres d'achat reçus d'investisseurs canadiens dépassaient le montant de billets de premier rang offert, une portion du placement a été vendue auprès d'investisseurs institutionnels qualifiés selon les dispositions de la règle 144A du « *United States Securities Act of 1933* ». Vidéotron a l'intention d'affecter le produit tiré de ce placement au remboursement des sommes tirées sur sa facilité de crédit garantie de premier rang et le solde, à des fins corporatives générales.

*Le présent communiqué ne constitue ni une offre d'achat ni une sollicitation d'offre à la vente de titres. Les billets de premier rang n'ont pas été et ne seront pas admissibles à des fins de vente au public en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables et, par conséquent, toute offre ou vente des billets au Canada sera faite sous le régime d'une dispense des exigences d'établissement d'un prospectus et d'inscription de courtier prévues dans ces lois sur les valeurs mobilières. Les billets de premier rang n'ont pas été inscrits en vertu de la Securities Act de 1933 des États-Unis ou des lois sur les valeurs mobilières applicables d'un État et ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis en l'absence d'une inscription ou d'une dispense applicable des exigences d'inscription.*

**Vidéotron Itée** ([www.vidéotron.com](http://www.vidéotron.com)), filiale à part entière de Quebecor Media inc., est une société intégrée de communications œuvrant dans les domaines de la télédistribution, du développement multimédia interactif, des services d'accès Internet, de la téléphonie par câble et de la téléphonie sans fil. Vidéotron est un chef de file en nouvelles technologies, grâce notamment à son système de télévision interactive *illico* et à son réseau à large bande lui permettant d'offrir, entre autres services, l'accès Internet haute vitesse par modem câble et la télévision en modes analogique et numérique. Au 31 décembre 2009, Vidéotron comptait 1 777 000 clients à son service de télédistribution, dont 1 084 100 clients à *illico* télé numérique. Vidéotron est également le numéro un de l'accès Internet haute vitesse au Québec avec 1 170 600 clients à ses services par modem câble au 31 décembre 2009. À cette date, Vidéotron avait activé 82 800 lignes de son service sans fil et assurait le service de téléphonie par câble à 1 014 000 foyers et organisations du Québec. Vidéotron a également obtenu, et ce, pour une quatrième année consécutive, le prestigieux titre d'entreprise de télécommunications la plus admirée des Québécois, décerné par la revue Commerce, selon un sondage Léger Marketing.

### **Énoncés prospectifs**

Ce communiqué de presse contient des énoncés prospectifs au sens de la Section 27A de la *United States Securities Act de 1933*, telle que modifiée, et de la Section 21E de la *United States Securities Exchange Act de 1934*, telle que modifiée, et des énoncés prospectifs au sens du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue au Canada (collectivement, les «énoncés prospectifs»). Les énoncés figurant dans le présent communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques, incluant les énoncés portant sur nos perspectives, plans, situation financière et stratégie d'affaires peuvent constituer des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs sont basés sur les attentes actuelles, estimés, prévisions et projections à propos de l'industrie dans laquelle nous opérons ainsi que les croyances et présomptions de notre équipe de direction. Ces énoncés incluent en particulier les énoncés à propos de nos plans, perspectives, situation financière et stratégie d'affaires. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables à l'utilisation du conditionnel, d'expressions prospectives comme « proposer », « s'attendre », « pouvoir », « anticiper », «

avoir l'intention de », « estimer que », « prévoir », « désirer », ou « croire » ou de la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou toute terminologie similaire. Bien que nous croyons que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs soient raisonnables, ces énoncés, par leur nature, comportent des risques et des incertitudes et ne constituent pas une garantie quant à la performance future. Ces énoncés sont également sujets à certaines présomptions dont : notre stratégie d'affaires anticipée, les tendances anticipées dans notre industrie et notre capacité à continuer à contrôler les coûts. Nous ne pouvons donner aucune assurance que ces estimés et ces attentes se seront avérés exacts. Les résultats et la performance réelle peuvent, et souvent vont, différer de ce qui est exprimé, sous-entendu ou projeté dans les énoncés prospectifs et ces différences peuvent être significatives. Certains facteurs importants qui pourraient amener les résultats réels à différer significativement de ceux exprimés dans les énoncés prospectifs incluent mais ne sont pas limités à : notre capacité à construire et déployer avec succès notre nouveau réseau de services sans-fil dans les délais que nous ciblons et de mettre en oeuvre avec succès notre stratégie visant à devenir un fournisseur de service sans-fil exploitant de réseau, l'état général des conditions économiques, financières et de marché; l'intensité de l'activité concurrentielle au sein des industries dans lesquelles nous opérons, incluant la concurrence provenant de moyens alternatifs de transmission de programmes et de contenus; des dépenses plus élevées ou non-anticipées en capital requises pour assurer le développement continu de technologies alternatives concurrentielles ou notre incapacité d'obtenir des capitaux pour assurer le développement de notre entreprise; notre capacité à mettre en oeuvre avec succès nos projets et exécuter nos stratégies et gérer notre croissance et l'expansion; des interruptions dans le réseau grâce auquel nous fournissons la télévision numérique, l'accès à Internet et les services de téléphonie, et notre capacité à protéger ces services du piratage; des conflits de travail ou des grèves; des changements dans notre capacité à obtenir des services ou de l'équipement importants à nos opérations; des changements dans les lois, les règlements ou leur interprétation qui pourraient résulter, entre autre chose, en la perte (ou la diminution de valeur) de nos licences ou marchés ou un accroissement de la concurrence, des coûts de conformité ou des dépenses en capital; notre endettement significatif, le resserrement des marchés du crédit, et les restrictions sur notre entreprise imposées par les conditions rattachées à notre dette; et les fluctuations des taux d'intérêt qui affectent une portion de notre paiement d'intérêt sur notre dette à long terme. La liste d'énoncés de mise en garde ci-haut n'est pas exhaustive. Ces facteurs et d'autres pourraient causer nos résultats réels de différer significativement de nos attentes exprimées dans les énoncés prospectifs présents dans ce communiqué de presse, et nous vous invitons à lire la section intitulée « Facteurs de risque » du rapport annuel sur le Formulaire 20-F de Vidéotron pour l'année terminée le 31 décembre 2008 ainsi que la section intitulée « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de Quebecor inc. pour l'année terminée le 31 décembre 2008 pour plus de détails sur ces facteurs ainsi que d'autres. Chacun de ces énoncés prospectifs n'est valide qu'en date de cette notice d'offre. Nous ne mettrons pas à jour ces énoncés à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables ne nous obligent à le faire.

**Sources :**

Jean-François Pruneau  
Vice-président, Finances  
514.380.4144

Isabelle Dessureault  
Vice-présidente, Affaires publiques  
514.380.7501